



# R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 16

Qui ont pris part à la délibération : 13

Dont pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt cinq, le vingt et un juillet, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Baptiste BIANCUCCI.

Date de la convocation : 17/07/2025

Date d'affichage : 31/07/2025

Étaient présents : M. Jean-Baptiste BIANCUCCI, M. Jean Toussaint MICALETTI, M. Jérôme PIERLOVISI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Céline PAOLETTI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jean Nicolas ANTONIOTTI, Mme Sarah SENTENAC, Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI, Mme Isabelle TORRE TEMAROHIRANI, M. Philippe CHIAPPE, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA.

Étaient absents excusés : Mlle Inès Angéline TRAORE DIT LEROUX.

Étaient absents non excusés : M. Joseph FRATONI, Mme Martine FRATONI, Mlle Pauline TORRE.

Procurations : Mlle Inès Angéline TRAORE DIT LEROUX en faveur de Mme Marie-Paule CRUCIANI.

Secrétaire : Mme Stéphanie PAGANELLI.

### **OBJET : DELIBERATION RELATIVE A LA CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET (35H) A LA SUITE D'AVANCEMENT DE GRADE**

**Délibération n° : MA-DEL-2025-049**

Le Maire de la commune de Cuttoli-Corticchiato expose au Conseil Municipal qu'un agent remplit toutes les conditions pour accéder à un avancement de grade.

Compte tenu de l'arrêté en date du 27/05/2025 MA-ARR-2025-029 portant sur les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial en date du 22/04/2025.

Compte tenu de la délibération en date 21/07/2025 relative à la mise en place du taux de promotion applicable au personnel de la collectivité après avis du comité social territorial en date du 20/06/2025.

Compte tenu que les grades peuvent être pourvu également par la voie du concours, la collectivité est tenue de procéder à une déclaration de création d'emploi.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide compte tenu des besoins du service :

De créer à compter du 01/09/2025

-1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35h)

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement sont fixées conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

De modifier en ce sens le tableau des effectifs

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi nommés et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget, aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

02A-212001036-20250721-MA-DEL-2025-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/07/2025  
Publication : 31/07/2025

Préfecture de Corse-du-Sud et publication par  
voie d'affichage le 31/07/2025

Le Maire, M. Jean-Baptiste BIANCUCCI

